



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION
POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est régie par les dispositions du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) et de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU que les dispositions des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettent aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité;

ATTENDU que les dispositions de l'article 962.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) permettent à toute municipalité de prescrire, par règlement, le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la municipalité lorsque le paiement est refusé par le tiré;

ATTENDU que la Municipalité juge approprié de réviser les tarifs imposables pour les biens et services qu'elle rend disponibles et de regrouper toutes les dispositions dans un seul et unique règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Cathy Maheux pour un « Règlement sur la tarification des services municipaux 2026-04 » à la séance ordinaire du 13 janvier 2026 et a présenté le projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

RÉSOLUTION no 47-02-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Vincent Legault et appuyé par madame Brigitte Bourgeois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no 2026-04 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 – Tarification

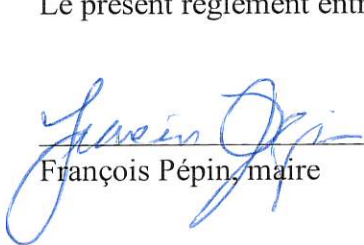


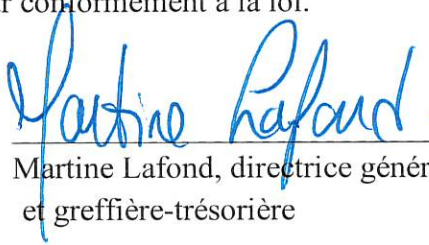
MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

La tarification des biens et services offerts par la municipalité est établie selon l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


François Pépin, maire


Martine Lafond, directrice générale
et greffière-trésorière

ANNEXE A
GRILLE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Aqueduc	Tarifs
Nouveau branchement ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Ouverture ou fermeture de boîte de service sur les heures d'ouverture de la mairie	Gratuit
Ouverture ou fermeture de boîte de service en dehors des heures d'ouverture de la mairie plus localisation d'entrée d'eau	100 \$
Achat d'un compteur d'eau Note : les compteurs d'eau sont fournis et installés gratuitement par la municipalité lors de la construction d'un bâtiment neuf (maison ou commerce).	Coûts réels
Analyses d'eau potable	Coûts réels
Vente d'eau potable (autres municipalités)	8.50 \$ / 1000 litres
Égout (sanitaire et pluvial)	Tarifs
Nouveau branchement ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Nettoyage du réseau à la suite d'un déversement	Coûts réels des travaux
Ajout ou relocalisation d'un puisard	Coûts réels des travaux
Couvercle de regard ou puisard	Coûts réels
Voirie	Tarifs
Bordure de béton : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux
Trottoirs : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

Pavage : réfection, montée, ajout, etc.	Coûts réels des travaux
Lignage ou balai mécanique	Coûts réels des travaux
Luminaire : ajout ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Nettoyage, aménagement, installation ou relocalisation d'un ponceau privé	Coûts réels des travaux
Corriger l'état de malpropreté de la chaussée, lorsque sur celle-ci ont été répandus boue, pierre, sable ou divers matériaux granulaires en provenance de l'immeuble du propriétaire, du locataire ou de l'occupant.	Coûts réels des travaux
Main-d'œuvre de l'inspecteur municipal ou de l'inspecteur adjoint (incluant camionnette des travaux publics et outils)	100 \$ / heure
Urbanisme et bâtiment	Tarifs
Permis de construction ou rénovation	15 \$
Certificat d'autorisation d'installation septique	15 \$
Dérogation mineure	150 \$
Conciliateur-arbitre en matière de fossé, découvert et clôture mitoyenne	Tarifs
Ouverture de dossier et 10 premières heures de travail (incluant avis de convocation aux gens en mésentente, visites, discussions, actions de conciliation, rédaction d'un rapport d'inspection, ordonnance et entente)	500.00 \$
Pour le travail de la personne désignée (heures au-delà des 10 premières heures incluses dans le 500 \$ de frais d'ouverture de dossier)	50.00 \$ / heure
Déboursés divers (agronome, avocat, arpenteur, ingénieur, transmission de documents, etc.)	Coûts réels
Frais de déplacement	Voir règlement sur les frais de déplacement (MRC)
Transcription et reproduction de documents	Tarifs
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	Selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements
Copie d'un compte de taxes municipales	
Copie d'un règlement municipal	
Copie d'un rapport financier	



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

Attestation d'un rapport d'événement ou d'accident	personnels
Copie de tout autre document en vertu de la loi sur l'accès à l'information ou autre	
Journal Le petit Romain	Tarifs
Copie d'un numéro du journal	Gratuit
Abonnement au journal pour les gens de l'extérieur de Saint-Pierre-les-Becquets	Gratuit
Frais de poste pour expédition du journal aux gens de l'extérieur de Saint-Pierre-les-Becquets	5 \$ par numéro
Photocopies	Tarifs
En noir, pour les organismes de Saint-Pierre-les-Becquets	0.10 \$ la copie
En noir, pour les particuliers	0.50 \$ / la copie
En couleur, pour les organismes OBNL de Saint-Pierre-les-Becquets	gratuit
En couleur, pour les particuliers	1 \$ / la copie
Télécopie	1 \$ / feuille
Procès-verbaux	Tarifs
Frais de poste pour expédition des procès-verbaux	Coûts réels
Bacs roulants	Tarifs
Bac à recyclage	Coût réel
Bac à ordures	Coût réel
Chèque ou ordre de paiement refusé	Tarifs
Chèque (N.S.F.) ou ordre paiement refusé	20 \$/refus
Frais de recouvrement	Tarifs
Premier avis	gratuit
Deuxième avis	15 \$ / envoi recommandé
Objets promotionnels	Tarifs
Épinglette	5 \$
Camp de jour (8 semaines)	Tarifs
Le service est offert sur une période de 8 semaines, à l'exception des jours fériés, du lundi au vendredi de 7 h30 à 17 h 30.	1 enfant : 300 \$ 2 ^e enfant 275 \$ Non-résident : 100 \$ supplémentaire / enfant



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

Bibliothèque	Tarifs
Abonnement résident / non-résident	Résident : gratuit Non-résident : 20\$ / 2 ans Non-résident (famille) 30 \$ / 2 ans Bénévole : gratuit
Perte d'un volume ou périodique	Prix de remplacement
Reliure endommagée	Prix de remplacement
Perte d'un jeu, DVD ou autres	Prix de remplacement
Piscine	Tarifs
Cours d'une durée de 55 minutes (10 semaines) Aquaforme	Résident : 120 \$ Non-résident : 150 \$
Cours de natation pour bébés et enfants	
Bain libre et longueur	4 \$ 6 \$ non-résident
Carte familiale (2 adultes – 2 enfants)	12 \$ 17 \$ non-résident
Aréna	Tarifs
Hockey mineur de Bécancour	52.50 \$ plus taxes/h
Commission Scolaire de La Riveraine	52.50 \$ plus taxes /h
Activités de glace destinées à une clientèle adulte	153 \$ plus taxes / h
Activités de glace destinées à une clientèle de 18 ans et moins	106 \$ plus taxes /h
Hockey ligue Associés	153 \$ plus taxes /h
RSEQ	80 \$ / h plus taxes
Hockey récréatif	140 \$ taxes incluses 1 ^{er} enfant 70 \$ taxes incluses 2 ^e enfant
Entraîneur privé	80 \$ taxes incluses
Location de salle Jean-Marcel Vézina	110 \$ plus taxes
Activité glace et salle(fête)	140 \$ plus taxes
Patinage libre	gratuit
Hockey libre 13 ans et plus	4 \$
Hockey libre 12 ans et moins	2 \$



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

Tarifs publicitaires 1 saison (bande)	275 \$ plus taxes
Tarifs publicitaires 3 saisons (bande)	685 \$ \$ plus taxes
Tarifs publicitaires 1 saison (mur)	250 \$
Tarifs publicitaires 3 saisons (mur)	625 \$
Zamboni (3 ans pour 1 côté)	750 \$
Zamboni (3 ans pour 2 côtés)	1000 \$
Remboursement des frais de non-résidence	
La personne inscrite doit résider sur le territoire de Saint-Pierre-les-Becquets au moment de l'inscription.	
1- Les frais réclamés doivent être liés à une activité sportive offerte par une autre Municipalité qui n'est pas offerte à Saint-Pierre-les-Becquets.	
2- Les frais d'inscription doivent être payés en totalité par le parent ou le tuteur légal de l'enfant. Aucun remboursement ne doit avoir été accordé à la suite d'un abandon ou d'une annulation de l'inscription. La Municipalité se réserve le droit d'exiger au demandeur ou à la municipalité ayant offert le cours, une attestation à l'effet qu'il a été suivi.	
3- Le demandeur doit présenter la facture originale, la preuve de paiement, une preuve de résidence avant le 1 ^{er} novembre de l'année en cours et compléter et signer le formulaire de remboursement.	
4- La Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets rembourse 50 % des frais de non-résidents, jusqu'à un maximum de 350 \$ par personne âgée de 18 ans et moins, par inscription.	
Salle d'entraînement	Tarifs
Abonnement 1 mois	30 \$ résident, étudiant 50 \$ non-résident
Abonnement 3 mois	80 \$ résident, étudiant 135 \$ non-résident



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

Abonnement 6 mois	140 \$ résident, étudiant 240 \$ non- résident
Abonnement 1 an	255 \$ résident, étudiant 305 \$ non-résident
Puce	5 \$ à vie

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE LE 3 MARS 2026.

Dates importantes à retenir	
Avis de motion et présentation du projet du règlement	13 janvier 2026
Adoption du règlement	3 mars 2026
Avis public d'adoption	13 mars 2026